



Formulaire d'inscription

Année scolaire 2023-2024

Elève

Nom : Prénom : Date de naissance :
☎ domicile : ☎ portable : Sexe : M F
✉ email :
Adresse complète :
CP : Ville :

Représentant légal

Nom : Prénom :
☎ domicile : ☎ travail : ☎ portable :
✉ email :
Adresse complète :
CP : Ville :

Choix de la formation

<input type="checkbox"/> Eveil musical (de 3 à 6 ans) ➤ Instrument :	jour et horaire :
<input type="checkbox"/> Formation musicale enfants et adolescents ➤ Instrument : <input type="checkbox"/> pratique collective <input type="checkbox"/> pratique individuelle	jour et horaire : jour et horaire :
<input type="checkbox"/> Formation musicale adultes (18 ans et plus) ➤ Instrument : <input type="checkbox"/> pratique collective <input type="checkbox"/> pratique individuelle	jour et horaire : jour et horaire :
<input type="checkbox"/> Chorale enfants et adolescents <input type="checkbox"/> pratique collective <input type="checkbox"/> pratique individuelle	jour et horaire : jour et horaire :
<input type="checkbox"/> Chorale adultes (18 ans et plus) <input type="checkbox"/> pratique collective <input type="checkbox"/> pratique individuelle	jour et horaire : jour et horaire :

- ❖ les inscriptions et réinscriptions sont considérées définitives à l'issue d'une période d'essai allant jusqu'au 30 septembre 2023, délai de rigueur. Il est possible d'annuler toute inscription ou réinscription durant la période d'essai, dans les conditions établies dans le règlement intérieur. Si la démission se fait après la période d'essai, l'année est due dans son intégralité.
- ❖ Le règlement s'effectue auprès du Service de Gestion et de Paiement de Dinan (Trésor Public) après réception du titre (facture).
- ❖ Les élèves souhaitant s'inscrire en cours d'année scolaire, sous réserve des disponibilités des professeurs dans les disciplines demandées, devront s'acquitter du trimestre en cours au moment de l'inscription et des trimestres suivants.
- ❖ Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence de l'élève et s'il y a une fermeture de l'école de musique par décision municipale, préfectorale ou gouvernementale

Fait à, le

Signature du représentant légal précédée de la mention « lu et approuvé » :

A transmettre :

- Formulaire ci-dessus complété
- Formulaire de droit à l'image
- Attestation de responsabilité civile

Début des cours : 11 septembre 2023 (pas de cours pendant les vacances scolaires)

Tarifs (délibération du 20 juin 2022)

Activités	Durée	Beaussais-sur-Mer et Saint-Jacut-de-la-Mer	Hors commune
Instruments enfants	30 min individuel	360,00 euros	505,00 euros
	45 min collectif (2 élèves)	200,00 euros	335,00 euros
Instrument / chant adulte	30 min individuel	480,00 euros	625,00 euros
	45 min collectif (2 élèves)	270,00 euros	385,00 euros
Chorale enfants/ados	60 min (20 participants)	80,00 euros	80,00 euros
Chorale adultes	60 min (20 adultes)	90,00 euros	90,00 euros
Eveil musical	45 min (6 à 8 enfants)	80,00 euros	125,00 euros

Contact :

- Marie-Reine Nérou : 06.07.95.47.12 / m-r.nezou@beaussais.fr